

Sujet : [INTERNET] observations enquête création centrale Cambasque Cauterets

De : Barthelemy BIDEGARAY <bidegaray.barthelemy@wanadoo.fr>

Date : 29/02/2020 16:22

Pour : pref-centralecambasquecauterets@hautes-pyrenees.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Tastet, Commissaire enquêteur

Monsieur,

En tant que maire, Président du Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques et Président de la SEM EnR64, je ne peux que soutenir toute initiative qui va dans le sens de la transition énergétique et la production d'énergie décarbonée. Le projet de création d'une centrale hydroélectrique à Cauterêts participe ainsi localement à atteindre les objectifs que s'est fixée la France en matière de production d'énergie renouvelable.

Je n'en suis pas pour autant un élu pour qui la protection de l'environnement et de la biodiversité doit pour cela passer au second plan. Il en est de même pour tout ce qui a trait à la sécurité des biens et des personnes, et dans ce cas précis, des administrés de Cauterêts dont je fais partie puisque je suis propriétaire d'un appartement à la résidence Caroline, sise rive gauche du Cambasque.

C'est donc pour ces diverses raisons que je participe à cette consultation des citoyens sur le projet de création d'une centrale hydroélectrique sur le Gave de Cambasque.

Pour mémoire, suite aux crues d'octobre 2012, juin 2013 et 2014, des travaux de sécurisation ont été réalisés en urgence. Cependant, les ouvrages de protection des berges ont pour la plupart été affouillés, d'où un risque de divagation du Gave du Cambasque dans le tissu urbain de la commune de Cauterêts.

Une étude pour la réduction de la vulnérabilité des crues du gave du Cambasque, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG), a donc été confiée au service Restauration des Terrains en Montagne (RTM) de l'Office National des Forêts (ONF).

Concernant le projet objet de l'enquête publique, mes réserves portent sur la portion enterrée de la conduite forcée au niveau de l'impasse du Séques, réserves en lien direct

avec l'étude environnementale et la protection contre les crues du Gave de Cambasque.

Il ressort de l'étude RTM que des difficultés ont été rencontrées pour sécuriser ce secteur du fait de la présence d'une ligne électrique haute tension de 20 KV. Rajouter l'enfouissement d'une canalisation forcée de 800 mm de diamètre me semble risqué dans le contexte de la sécurisation souhaitée de ce secteur et devra donc être fait impérativement en prenant en compte tous les risques de fragilisation de l'impasse.

Il apparaît ensuite que la canalisation passe sous le pont du Mamelon Vert en faisant un angle de 90 degrés,

3 interrogations :

- est-ce la meilleure solution alors qu'il faudra certainement passer sous les différents réseaux, dont la ligne électrique 20 KV et le nouveau réseau fibre optique ;
- lors de l'étude RTM, il a été noté qu'il fallait conforter la culée rive gauche du pont du Mamelon Vert, une canalisation de 800 mm en dessous sera une nouvelle contrainte par son poids, les vibrations induites, les différentes forces exercées au passage forcé de l'eau ;
- cette canalisation du fait de ses dimensions sera un obstacle au libre écoulement des eaux du gave du Cambasque lors de crues importantes d'occurrence cinquantennale. Il faut rappeler que la pérennité de ce pont ne sera obtenue qu'à la condition d'accélérer le passage de l'eau en dessous, la solution proposée va donc à l'encontre de cette préconisation du RTM.

N'aurait-il pas été plus économique financièrement et sécurisant pour les riverains de l'impasse du Seques de traverser la route du Mamelon Vert et passer par le pont rue Alsace, pont que l'étude RTM préconise de changer ?

Dans le dossier d'enquête publique, il est annoncé qu'en période de grosses crues, tout le débit sera laissé au Gave de Cambasque.

Cela peut se comprendre pour des raisons de sécurité de l'installation.

Cependant, ne faut pas mettre à profit les travaux importants que nécessitera la création de cette centrale hydroélectrique pour envisager une solution qui protégerait des crues

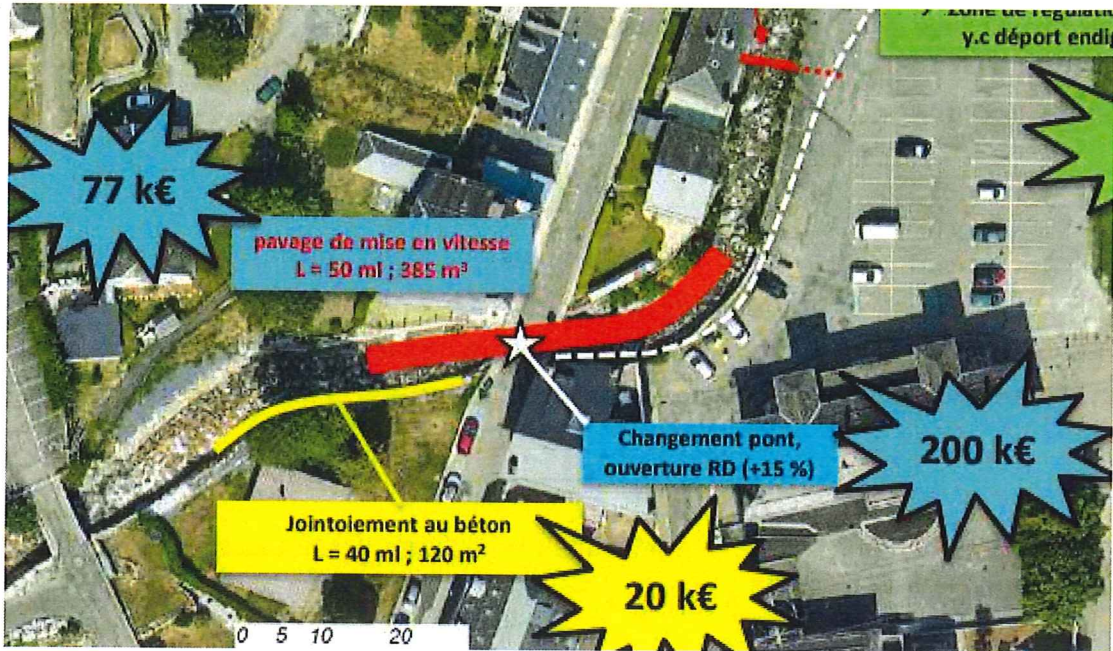
importantes du gage de Cambasque la partie urbaine de Cauterets et ses différentes installations (crèche et école notamment) ? En effet, renvoyer l'eau dans le gage pendant ces périodes critiques ne semble pas raisonnable en termes de sécurité.

En conséquence Monsieur le Commissaire enquêteur, si vous donnez un avis positif à cette installation au terme de l'enquête publique, ce que je souhaite vivement, je vous demande de bien vouloir **l'assortir des réserves émises dans ma contribution et qui doivent être impérativement prises en compte dans le cadre de ce projet de centrale hydroélectrique.**

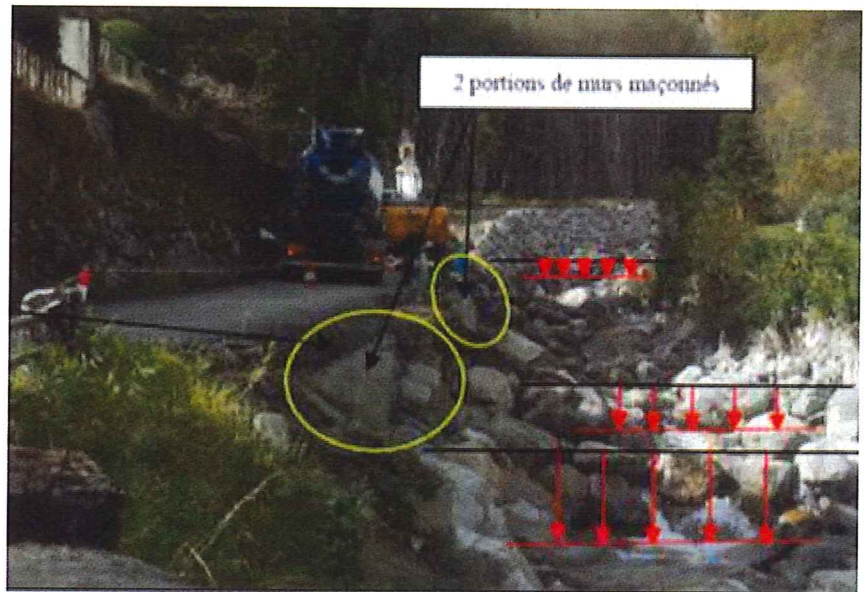
Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Barthélémy BIDÉGARY

— Pont à changer.PNG —



— Impasse du Séques.PNG —



— Pièces jointes : —

Pont à changer.PNG

436 Ko

Impasse du Séques.PNG

559 Ko